



Publié le 07/04/2025

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Conseil Syndical

Session du 2 avril 2025

Le deux avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Grégory BASIN - Luc BERTHOUD - Florence BOURGEOIS - Lionel DARBON - François FOURCHES - Michel FRUGIER - Florian MAITRE - Yves MERCIER - Vincent MIGUET – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Franck MORAT a donné mandat à Christophe PIERRETON – Benoît PERROTON – Daniel ROCHAIX – Edouard SIMONIAN – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU - Thierry REPENTIN

Excusés : Robert AGUETTAZ – Marie BENEVISE - Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Thibaut GUIGUE – Benjamin LOUIS – Pascal MITHIEUX - Josette REMY — Olivier ROGNARD – Alain THIEFFENAT -

Pouvoirs : Nathalie FONTAINE à Luc BERTHOUD – Raphaële MOURIC à Florence BOURGEOIS

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 17

Secrétaire de séance : Luc BERTHOUD

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 27 mars 2025

Délibération N° C25-13

PAE CASSINE

ATTRIBUTION DE LA COMMANDE TRAVAUX POUR LA DEPOLLUTION DES SOLS

Rapport au Conseil Syndical

Daniel ROCHAIX, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de La Cassine à Chambéry.

Chambéry-Grand Lac économie porte un projet de renouvellement urbain dans le quartier de La Cassine à Chambéry pour un projet de nouveau quartier mixte de tertiaire, habitat et commerces. La part du tertiaire reste majoritaire.

Dans le cadre de ce projet un marché de dépollution des sols doit être mené.

Une consultation a donc été lancée afin de désigner un attributaire en charge de la réalisation des travaux requis. Il s'agit d'un marché de travaux à prix forfaitaires et à prix unitaires soumis aux

dispositions de l'article R.2123-1, 4 et 5 du Code de la Commande publique et relevant de la procédure adaptée.

La présente consultation ne fait l'objet ni d'un allotissement, ni d'un marché à tranche.

Les délais d'exécution prévus sont :

- Une notification mi-avril
- Temps de préparation du chantier : 5 semaines
- Temps des travaux : 5 semaines
- Repli du chantier : 2 semaines ; soit début juillet 2025.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 5 février 2025. La date limite de remise des offres était fixée le 26 février à 17 heures.

Huit offres ont été déposées. Elles ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- Coût des travaux : 35 %
- Mémoire technique : 65 %

Il n'y a pas eu de phase de négociation.

La Commission d'Appel d'Offres, tenue le 12 mars 2025, a proposé de retenir l'entreprise suivante :

- VALGO – 199 948,60 € HT

- ✓ Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics,
- ✓ Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 12 mars 2025,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Attribue à l'entreprise VALGO le marché relatif aux travaux de dépollution des sols dans la ZAC de La Cassine, pour un montant de 199 948,60 €HT.

Article 2 : Autorise la présidente de Chambéry-Grand Lac économie à signer le marché pour le montant ci-dessus énoncé et tous documents nécessaires à sa passation.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 2 avril 2025



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente